



Règlement intérieur

Article 1: Organisation

L'Association Anim Viriville organise le Dimanche 29 Septembre 2024 une course à pied hors stade de 10km / 350 D+, et seconde de 20 km / 630 D+. Ces courses se déroulent sur la commune de Viriville. Les départs seront donnés respectivement à 10h00 (20km) et 10h30 (10km). Le départ et l'arrivée se situera au stade municipal Roland Thibault de Viriville.

Article 2: Participation et âge minimum

Cette épreuve est ouverte à tous et à toutes sous condition d'avoir au minimum :

- Catégorie cadet (2007-2008) pour le 10 km
- Catégorie junior (2005-2006) pour le 20 km

Pour les personnes mineurs sous condition d'avoir au préalable rempli l'autorisation parentale.

Ces règles sont définies par la réglementation de la fédération française d'athlétisme pour les courses hors-stade.

Article 3: Parcours prévention santé, licence ou certificat médical

Depuis 2024, la FFA nous autorise à remplacer la présentation du certificat médical/licence par un parcours prévention santé. Les détails de ce parcours et ses implications seront précisés dès que possible. Dans tous les cas, il est toujours possible de présenter **une licence en cours de validité délivrée par une fédération relevant de la course à pied**, ou un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. La licence de triathlon n'est pas valable (réglementation FFA).**

Quelque soit le document présenté, il devra soit être validé suite à l'inscription par internet, soit être présenté (ou une photocopie) au moment du retrait du dossard.

Article 4: Balisage, ravitaillement et signaleurs

Le parcours sera fléché et balisé. Pour le parcours de 20 km, il comportera 1 ravitaillements et 1 point d'eau. 1 point d'eau sera préparé pour le 10 km. Des signaleurs seront postés aux points jugés les plus délicats, mais les coureurs devront respecter le code de la route. Des serre-files accompagneront les derniers coureurs.

Article 5: Classement

Les 2 courses seront chronométrées par la société « perfevent »

Tous les concurrents ayant respecté ce règlement et termineront la course seront classés.

En cas de litige ou contestation, le directeur de course tranchera même si ce cas est non prévu au présent règlement ou au règlement FFA.

Article 6: Inscription

2 possibilités sont offertes pour s'inscrire:

- Soit en ligne, sécurisé depuis le site web de l'épreuve jusqu'au samedi 21/09/2024.
- Soit sur place le jour de la course à la table d'inscription mais sans pouvoir être chronométré et intégré au classement final.

Le règlement correspondant au parcours choisi devra être accepté sans réserve et les renseignements suivants seront demandés: NOM, PRENOM, ADRESSE, DATE DE NAISSANCE, CLUB, CERTIFICAT MEDICALE et SIGNATURE du présent règlement.

La remise des dossards se fera le jour de la course entre 8h00 et 9h30 pour le 20 km et 8h30 et 10h pour le 10 km à la table d'inscriptions.

L'inscription comprend la course + 1 repas (coureur).

Article 7: Assurance individuelle et comportement

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les coureurs **doivent être en possession d'une assurance 'responsabilité civile'**.

L'association Anim Viriville décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve.

Les éventuels incidents seront retransmis par les signaleurs au directeur de course, qui fera si nécessaire appel au poste de secours présent à l'arrivée.

Les coureurs ne sont pas assurés par l'association Anim Viriville qui décline toute responsabilité en cas d'accident.

Néanmoins une équipe de secouriste sur place et mobile sera là pour apporter son secours en cas d'accident corporel.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Des postes de contrôle permettront de guider et de vérifier que les coureurs font le parcours sur lequel ils sont inscrits. En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant ne sera pas chronométré et sera 'hors course'.

Article 8: droit à l'image

L'autorisation est donnée aux organisateurs ainsi qu'à leurs ayants droits tels que partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Dans le cas où un coureur souhaite s'opposer à cette utilisation, il devra nous le spécifier par email avant le départ de l'épreuve pour chercher une position acceptable.

Article 9: récompenses

Des récompenses seront offertes aux trois premiers concurrents du classement général de chaque épreuve, ainsi que la première.

Article 10: annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries...) ou de toute autre circonstance (pluie, vent) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Toute personne ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant **avant le 10 septembre 2024** sera remboursé du montant engagé moins 5 euros de frais. A partir du 21 septembre 2024, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Article 11: visibilité

Le présent règlement est visible sur le site web :

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=122098336340320405&set=pb.61559612161522.-2207520000>

Il sera également présenté au moment du retrait des dossard

